

matériaux, ustensiles, etc., pour l'exploitation de son usine électrique.

"Bousquet avait lui-même fait l'acquisition, en 1906, de cette usine électrique et de tout ce qui y était attaché à une vente en justice. L'usine a autrefois appartenu à un nommé Edouard Beaudry, qui l'exploitait sous le nom qu'elle porte actuellement, celui de Pouvoir Hydraulique d'Iberville et St Césaire. En 1906, Beaudry fit cession de biens, et un nommé Clarence Henderson fut nommé curateur aux biens ainsi délaissés. Henderson fit vendre l'usine par le shérif, le 30 juillet 1906, et Bousquet en devint l'adjudicataire.

"Henderson, interrogé comme témoin dans la présente cause, nous dit qu'en 1906, comme en 1908, l'usine fut vendue en bloc, *as a going concern, as a running plant complete, with all the accessories comprised.*

"Il n'y a pas de doute que les articles dont il est question dans la présente cause sont des articles d'usine électrique. Ils sont destinés à servir à l'exploitation d'une telle usine. Or l'usine de Bousquet ayant été vendue avec tous ses accessoires, avec tout ce que Bousquet possédait pour l'exploitation de ses pouvoirs hydrauliques, ces articles se trouvent compris dans la vente. Il ne s'agit pas de savoir si ces biens pouvaient être vendus en vertu du bref d'exécution émis dans la cause, s'ils auraient dû être saisis et vendus séparément comme meubles, ou s'ils pouvaient être vendus avec l'usine en bloc comme ils l'ont été. La saisie et la vente n'ont jamais été attaquées. Bousquet ne s'est pas opposé à la procédure adoptée par le saisissant, et le shérif a vendu et cédé à Poulin tous les effets qui étaient les accessoires de l'usine et formaient un tout avec elle.

"L'appelant ne nie pas que les choses qui servaient à l'exploitation de l'usine, et qui se trouvaient sur les pro-